

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone 002511-115 517 700

web site : www.au.int

SC12474

CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE

Vingt-troisième session ordinaire

26 - 27 JUIN 2014

MALABO (GUINÉE ÉQUATORIALE)

Assembly/AU/2(XXIII)

Original : anglais

DOCUMENT DE SYNTHÈSE SUR LE THÈME DE L'AGRICULTURE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE :

**« TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE AFRICAINE POUR UNE
PROSPÉRITÉ PARTAGÉE ET UN MIEUX-ÊTRE, À TRAVERS
L'EXPLOITATION DES OPPORTUNITÉS POUR LA CROISSANCE
INCLUSIVE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

Document de synthèse sur le thème de l'agriculture et de la sécurité alimentaire :
« Transformation de l'agriculture africaine pour une prospérité partagée et un mieux-être, à travers l'exploitation des opportunités pour la croissance inclusive et le développement durable »

I. INTRODUCTION

1.1. Document de Synthèse

1. Le présent document de synthèse sur le thème de la «*Transformation de l'agriculture africaine pour une prospérité partagée et un mieux-être, à travers l'exploitation des opportunités pour la croissance inclusive et le développement durable*» reflète la pensée collective systématique, le diagnostic, les objectifs et plans relatifs à l'agriculture en Afrique, tels que proposés par les parties prenantes et les praticiens africains du développement agricole et rural, en collaboration avec un large éventail de partenaires. Il est basé sur des intrants émanant d'une série de larges consultations menées par la Commission de l'Union africaine (Commission de l'UA) et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA) avec des intervenants clés, notamment les États membres, les organisations d'agriculteurs, de femmes et de jeunes, ainsi que des partenaires au développement et des partenaires techniques de par le Continent et au-delà, afin d'examiner, d'élaborer des stratégies et de fixer des objectifs, de prendre des mesures et de déterminer des cibles pour la prochaine décennie, dans le cadre du *Maintien de la Dynamique du PDDAA* et de la célébration de l'«Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique» marquant le dixième anniversaire de l'adoption du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA).

2. Partant des consultations initiales menées lors du dixième anniversaire de l'adoption du PDDAA sur le « Dialogue en vue d'améliorer la mise en œuvre, la coordination et l'alignement des Plans nationaux d'investissement agricole (NAIPS) » du 11 au 13 février 2014 à la Commission de l'UA à Addis-Ababa (Éthiopie), et ensuite de la tenue de la Dixième réunion de la Plate-forme du Partenariat du PDDAA à Durban (Afrique du Sud) du 19 au 22 mars 2014, pour déboucher sur l'organisation de la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture, du Développement rural, de la Pêche et de l'Aquaculture de l'Union africaine, du 28 avril au 2 mai 2014, à la Commission de l'UA, à Addis-Ababa, les parties prenantes ont réfléchi sur les progrès et identifié, sur la base des enseignements tirés à ce jour, les objectifs, les actions à mener et les cibles pour lesquels l'Afrique et ses principaux partenaires devraient s'engager au cours des dix prochaines années. Les principaux résultats de ces réunions sont les suivants :

- a) la Synthèse et le Rapport technique, les deux principaux produits du dialogue du Dixième anniversaire de l'adoption du PDDAA sur l'amélioration, la mise en œuvre et l'alignement des Plans nationaux d'investissement agricole (NAIPS) ;

- b) le Communiqué publié par la dixième réunion de la Plateforme de partenariat du PDDAA ; (ii) les rapports de session portant sur les neuf domaines de travail ; et (iii) les documents de synthèse concernant les neuf domaines de travail, ayant servi à la préparation des documents de travail sur les cinq sous-thèmes de l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique, comme principaux produits de la dixième Réunion de la Plate-forme du partenariat du PDDAA ;
- c) le Rapport ministériel, comportant une résolution et soulignant également sept buts à atteindre dans le cadre de l'Accélération de la croissance et de la transformation agricoles en Afrique d'ici 2025 (3AGTGs 2025), sous forme de recommandations à l'examen de la Conférence de l'UA, principal produit de la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture, du Développement rural, de la Pêche et de l'Aquaculture de l'Union africaine.

1.2. Lien avec le Cadre de résultats du PDDAA

3. Guidée par le *Sustaining CAADP Results Framework 2015-2025* pour la transformation agricole au cours de la prochaine décennie, et s'inspirant de la proclamation par le Sommet de l'UA de l'année 2014 comme étant l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique, la Commission de l'UA commémore cette année sous le thème de la « *Transformation de l'agriculture africaine pour une prospérité partagée et un mieux-être, à travers l'exploitation des opportunités pour la croissance inclusive et le développement durable* ». Les consultations avec les parties prenantes ont été guidées par les cinq sous-thèmes suivants, qui correspondent au niveau 2 du cadre des résultats du PDDAA :

- i) la Transformation agricole pour accélérer la croissance (production et productivité) ;
- ii) l'exploitation des marchés et des débouchés commerciaux ;
- iii) l'amélioration du financement de l'investissement agricole ;
- iv) la Sécurité alimentaire et nutritionnelle : vers l'éradication de la faim et de la malnutrition en Afrique ; et
- v) l'amélioration de la résilience de l'agriculture en Afrique face aux chocs du changement climatique et d'autres dangers naturels.

4. Pour renforcer l'engagement des parties prenantes et pour élargir la portée des discussions, les sous-thèmes étaient organisés autour de neuf domaines de travail¹, et

¹ Les neuf domaines de travail sont les suivants : 1) Le Programme pour les sciences de l'agriculture, la formation et le développement des compétences ; 2) les Intrants agricoles ; 3) les Terres et la Politique foncière ; 4) les Infrastructures rurales, l'accès au marché, le Commerce régional et l'Intégration ; 5) la Sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (vi) l'Engagement des secteurs public-privé et le financement des investissements ; (vii) l'agriculture et le changement climatique en relation avec la croissance

les rapports de synthèse des cinq sous-thèmes forment la base du présent document de synthèse. Le document de synthèse est censé servir de contribution importante à la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture, du Développement rural, de la Pêche et de l'Aquaculture, et plus tard aux débats lors de la vingt-troisième session ordinaire du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, prévu les 26 et 27 juin 2014 à Malabo (Guinée équatoriale) et dont l'objectif est de faciliter le dialogue politique de haut niveau sur les objectifs, les cibles et les actions collectives, et de chercher un engagement tangible de la part des chefs d'État et de gouvernement pour un appui soutenu et un engagement pour la transformation de l'agriculture au cours de la prochaine décennie, à travers le Cadre de résultats du PDDAA..

1.3. Portée et Couverture du Document

5. En tant que résumé des produits finaux des neuf domaines de travail et, plus particulièrement en tant que synthèse des cinq documents sous-thématiques qui ont découlé des produits des neuf domaines de travail, le document de synthèse jette les bases et établit les dimensions des buts, actions et cibles relatifs aux interventions dans l'agriculture africaine et les domaines connexes pour la prochaine décennie. Le document met donc l'accent sur la manière dont la mise en œuvre des diverses mesures appropriées visant à améliorer l'agriculture, le développement rural, la pêche et l'aquaculture pourraient être combinées pour favoriser l'innovation et les technologies nécessaires, et également transformer l'agriculture pour de meilleures production et productivité, et pour une croissance accélérée dans les pays africains.

II. AGRICULTURE AFRICAINE ET DÉVELOPPEMENT RURAL : UN RÉSUMÉ

2.1 Performance actuelle

6. Le secteur agricole a un rôle central dans les économies africaines, car il représente plus du tiers du produit national brut et des recettes d'exportation et emploie plus de 60 pour cent de la population du Continent. Par conséquent, le secteur est d'importance capitale pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant, malgré la forte reprise économique en Afrique depuis plus de dix ans, la croissance annuelle agricole dans la plupart des pays reste encore inférieure à l'objectif annuel de 6 % prévu dans le cadre du PDDAA. La production halieutique est stagnante, même si l'aquaculture a augmenté de manière significative. Seulement, dans certains pays, le niveau est resté faible. Alimentée par une forte croissance démographique, une urbanisation rapide et une augmentation des revenus, la demande alimentaire régionale continue de dépasser l'offre, et les échanges commerciaux intra-africains (y compris les flux transfrontaliers informels) demeurent inférieurs à 20%. Par conséquent, la facture des importations alimentaires du Continent augmente d'environ 70 milliards de dollars EU par an, alors que la Banque mondiale prévoit une progression rapide des marchés alimentaires urbains en Afrique, pour dépasser 400 milliards de dollars EU à l'horizon 2030. L'agriculture africaine doit

se moderniser pour devenir plus productive et plus compétitive, avec une plus grande valeur ajoutée au plan local, afin de satisfaire la demande de plus en plus croissante sur les marchés africains et à l'étranger.

2.2 Enjeux et Défis

7. La croissance insatisfaisante du secteur agricole est tributaire d'un certain nombre de facteurs, notamment la faible utilisation d'intrants améliorés et d'autres technologies, qui entraîne une faible productivité et peu de rentabilité au niveau des exploitations agricoles, alors que les taux élevés de croissance démographique et l'urbanisation galopante, comme déjà souligné, pèsent lourdement sur la demande alimentaire, entraînant ainsi une augmentation des niveaux de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Les thèmes suivants, choisis de manière appropriée pour les documents des cinq sous-thématiques, reflètent les défis auxquels l'Afrique est et sera confrontée dans la prochaine décennie :

- la transformation agricole pour accélérer la croissance en améliorant la Production et la productivité ;
- l'exploitation des marchés, des infrastructures et des opportunités agricoles;
- l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- l'amélioration de la résilience de l'agriculture africaine face au changement climatique et aux autres aléas climatiques, et la gestion des risques ;
- le renforcement des partenariats public-privé et le financement de l'investissement pour l'agriculture africaine.

8. En outre, les questions transversales concernant l'égalité entre les hommes et les femmes, les jeunes, les petits exploitants agricoles et l'environnement sont pertinentes et importantes dans les sous-thèmes à traiter.

III. AGENDA POUR LA TRANSFORMATION AGRICOLE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE – OPPORTUNITÉS ET PERSPECTIVES

3.1 Accroissement de la production et de la productivité agricoles, et la valeur ajoutée

3.1.1 Contexte

9. Des études récentes montrent que la production agricole a généralement augmenté en Afrique au cours de ces dix dernières années, mais que les surfaces cultivées et l'importance du cheptel ont également augmenté en conséquence, indiquant ainsi l'absence de progrès dans l'amélioration de la productivité. En outre, la production halieutique a stagné et, dans certains cas, a diminué. Les productions agricoles peuvent augmenter par le biais de (i) l'extension des superficies cultivées ou

de (ii) l'accroissement des rendements. De plus, la principale option viable pour augmenter les revenus des populations rurales qui ne disposent pas de suffisamment de terres est de changer la composition des produits en vue d'obtenir des produits à plus forte valeur ajoutée.

10. Pour améliorer la productivité agricole, il faudrait mettre au point et utiliser des technologies appropriées et des intrants (notamment l'eau grâce à l'irrigation, des semences améliorées et des facilités de stockage des matériaux, des engrais, des pesticides), en plus de l'application appropriée des innovations (la gestion intégrée de la lutte contre les parasites, la gestion intégrée des nutriments). Pour l'augmentation de la production et de la productivité agricoles, il faudrait non seulement des technologies appropriées ou davantage de terres cultivées, mais aussi des politiques saines pour encourager les agriculteurs à s'approprier les technologies et à améliorer leurs pratiques culturales. Par conséquent, l'augmentation de la productivité agricole dépend non seulement de l'efficacité des moyens d'amélioration de la production, notamment par l'adoption de technologies et pratiques modernes ou améliorées, mais elle dépend également, dans une très large mesure, de nombreux autres facteurs tels que l'accès adéquat aux ressources productives, aux infrastructures et au bon fonctionnement des marchés, et aussi d'un environnement politique favorable (par exemple, des politiques macroéconomiques stables).

11. L'éducation et les compétences sont importantes pour la transformation de l'agriculture en Afrique. L'amélioration de l'apprentissage et des connaissances techniques est un facteur clé pour la contribution de l'agriculture au développement économique.

12. Des statistiques récentes sur l'état de l'agriculture africaine montrent que :

- les terres irriguées, en termes de potentiel, ne représentent **que 7%**, ce qui est comparativement très faible vis-à-vis de l'Asie de l'Est et du Sud-est avec respectivement 29% et 41% ;
- les zones d'agriculture pluviale constituent environ 90 % de la superficie totale des terres agricoles ;
- l'utilisation d'engrais en Afrique au sud du Sahara est de **13 kg/ha** – (c'est-à-dire 7% de la moyenne pour l'Asie de l'Est ; **73 kg** en Afrique du Nord) ces chiffres suggèrent que le niveau d'utilisation des engrais en Afrique est beaucoup plus faible que les niveaux d'autres parties du monde en développement, notamment l'Asie du Sud-est. Il y a également le fait que les terres irriguées, en termes de potentiel, sont moins importantes en Afrique qu'en Asie. Les ressources en eau ne sont pas pleinement exploitées pour l'agriculture en Afrique par l'irrigation pour avoir un impact significatif sur la production et la productivité agricoles en Afrique. L'utilisation de la main-d'œuvre humaine dans le travail agricole est encore très élevée et des études ont démontré que l'utilisation appropriée des technologies et des innovations dans le secteur agricole peut contribuer de manière significative à la productivité et accroître la production agricole.

13. L'accroissement de la production agricole est mieux réalisée grâce à l'intensification d'une agriculture propre à créer des surplus pour les zones urbaines, à limiter l'exode rural et à réduire les coûts de production tout en augmentant les revenus individuels et en minimisant l'extension des terres cultivées. Mais, cette intensification doit être durable. Une agriculture intensive durable doit reposer sur l'utilisation prudente d'intrants traditionnels, d'engrais, de pesticides, de variétés améliorées de semences et de produits vétérinaires, etc., ainsi que des incitations à adopter des pratiques intensives basées sur des techniques durables (pratiques de conservation, de compagnonnage des plantes, utilisation du fumier animal et d'autres amendements organiques, lutte biologique contre les parasites) et l'investissement en équipement pour accroître la productivité. Des directives pour la réalisation de cet objectif sont en train de voir le jour : la promotion de l'utilisation contrôlée des intrants (engrais, pesticides, semences améliorées) et des techniques agro-environnementales pour gérer les niveaux de fertilité des sols et améliorer la productivité (fumier organique, techniques de lutte contre l'érosion pluviale et éolienne, etc.).

14. Cependant, il y a de nombreux défis liés à la réalisation des objectifs ci-dessus, notamment comment réduire les risques concernant la production agricole et les revenus, afin de permettre aux exploitations familiales, y compris les petites exploitations agricoles, d'investir d'abord dans la modernisation et l'intensification de leurs pratiques et, ensuite d'améliorer la façon dont fonctionnent les marchés, entre autres, pour lutter contre la flambée des prix. La sécurisation foncière et le transfert des terres constituent également un défi partagé, qui présente plusieurs implications pour encourager l'investissement et les stratégies d'intensification. Une attention particulière est accordée ici au rôle de la science, à la promotion de pratiques agricoles durables, à l'amélioration de l'utilisation des intrants et à la sécurisation de la propriété foncière pour encourager l'investissement et l'adoption des innovations.

15. Des données récentes prouvent que l'intégration de principes scientifiques de gestion de l'écosystème dans les pratiques agricoles peut accroître la production agricole par un meilleur rendement. Mais l'intensification durable englobe un éventail de facteurs qui doivent simultanément être pris en compte : les composantes écologiques ; les composantes génétiques et les composantes socioéconomiques de l'intensification - dont chacune est tout aussi importante et doit être utilisée en combinaison pour obtenir le changement de modèle attendu. Un regard sur trois importantes filières qui favorisent la productivité en donne une parfaite illustration.

3.1.2 Développement des technologies par le biais du Programme pour les sciences de l'agriculture, la formation et le développement des compétences

16. La science est d'importance vitale dans le développement de l'agriculture africaine. Le rôle de la science dans l'amélioration de la productivité agricole, de la compétitivité et de l'accès aux marchés en Afrique est trop important pour qu'il soit assuré de l'extérieur. Les dirigeants africains doivent investir davantage de leurs ressources dans les initiatives de recherche et de développement. En outre, l'Afrique est le prochain « grenier alimentaire » du monde, raison pour laquelle l'Agenda

scientifique pour l'agriculture en Afrique (S3A) envisage que d'ici 2030 l'Afrique jouisse d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle, soit un acteur scientifique mondial et le «grenier alimentaire» du monde». IL faudrait intégrer la science et ses applications à l'agriculture dans les programmes des écoles et institutions d'enseignement supérieur. La science utilisée doit s'inspirer et intégrer pleinement les systèmes de connaissances traditionnelles et locales. La prise de conscience par les gouvernements africains des investissements dans l'agriculture s'intensifie. Il y a davantage de leadership africain, d'appropriation, de volonté, d'engagement et de compréhension que le destin est entre leurs mains. La Recherche agricole pour le développement (AR4D) intègre la productivité et la valeur ajoutée agricoles dans les plans nationaux. Il est urgent pour les gouvernements africains d'adopter un programme scientifique qui puisse servir de base à l'application de la science pour augmenter la productivité en la portant à un niveau qui permette d'améliorer les moyens de subsistance.

17. Le programme S3A couvre la productivité durable, les principaux systèmes de culture, la mécanisation agricole, les systèmes de production alimentaire, la valeur ajoutée, la manutention post-récoltes, l'agroalimentaire, la sécurité et le stockage, la biodiversité, la gestion des ressources naturelles, la réponse aux grandes tendances et des thèmes transversaux.

18. Le capital humain est un facteur stratégique très important pour la transformation agricole au moment où de nouvelles technologies voient le jour, où les marchés exigent des produits plus sûrs et de qualité supérieure, et où les exigences des consommateurs en matière de qualité et de délais de livraison s'accroissent. La formation et l'enseignement agricoles doivent s'adapter aux besoins actuels de la recherche agricole pour le développement (AR4D) et aux exigences du marché, en conformité avec les chaînes de valeurs. Les principales réalisations qui ont été accomplies dans l'adoption des applications de la science et des technologies ces dix dernières années sont les suivantes :

- i) les investissements du secteur public dans l'AR4D ont augmenté de 40 % ces dix dernières années dans certains pays ;
- ii) la science et les technologies contribuent aux augmentations de la productivité et de la production des denrées alimentaires de base, à la diversification en vue d'obtenir des récoltes de plus grande valeur et aussi au « verdissement » des zones arides ;
- iii) la Commission de l'Union africaine a une vision et une stratégie claires en matière de science et de technologie ;
- iv) il y a plus d'ouverture de la part des chercheurs et des systèmes nationaux de recherche agricole (NARS) dans la reconnaissance du rôle des agriculteurs dans la production des connaissances et la prise de décisions ;
- v) le nombre de chercheurs compétents a augmenté sur le continent ;

- vi) il y a une amélioration substantielle des capacités éducationnelles grâce à l'amélioration des programmes d'enseignement et d'apprentissage des établissements d'enseignement.

3.1.3 Production et utilisation d'intrants

(a) Décisions et déclarations antérieures de l'UA

19. La situation préoccupante de la production, de l'approvisionnement et de l'utilisation d'intrants en Afrique, et le tort qu'elle cause au rêve si cher au Continent de réaliser sa sécurité alimentaire, ont amené les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à intervenir de manière décisive par le biais des déclarations suivantes:

(i) La Déclaration d'Abuja sur les engrais pour une révolution verte en Afrique

20. Visant à accroître la productivité agricole à travers des interventions de politique et de développement de marchés pour augmenter la disponibilité, l'accessibilité et l'incitation à utiliser des engrais, la Déclaration comporte 12 résolutions, y compris l'harmonisation des politiques et de règlements, la promotion du commerce intrarégional, le renforcement des capacités des femmes et des jeunes, le développement de réseaux d'agrocommerçants, l'introduction de subventions ciblées, l'accroissement des investissements infrastructurels, la mise en place de mécanismes nationaux de financement, la création de centres régionaux d'approvisionnement et de distribution, la promotion de la production d'engrais, l'amélioration de l'accès aux intrants complémentaires et aux informations sur les marchés, ainsi que la réhabilitation ou le développement de l'infrastructure d'irrigation.

(ii) Création du Programme africain des semences et des biotechnologies (PASB)

21. Tout d'abord, la Décision de la Conférence de l'UA de 2005, prise à Syrte (Libye) sur le danger des semences importées sur le Continent africain, a demandé à l'UA de développer le PASB, le cadre et programme continental pour les semences.

22. Ensuite, la huitième session ordinaire tenue à Addis-Abeba, en janvier 2007, a approuvé le Programme africain des semences et des biotechnologies (PASB) nouvellement créé. L'objectif global du PASB est de contribuer à l'accroissement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à la réduction de la pauvreté en Afrique, à travers la mise en place de systèmes efficaces et efficients de production de semences, et l'amélioration de l'application des biotechnologies et des méthodologies au secteur des semences. Le programme repose sur un ensemble de composantes interdépendantes à mettre en œuvre aux plans national, régional et continental, afin de fournir collectivement une approche stratégique pour lever les principaux obstacles et relever les principaux défis pour l'amélioration du secteur des semences en Afrique. Dans le cadre du plan de mise en œuvre et en tant qu'élément clé de la stratégie finale de sortie de crise, le Réseau semencier africain (RSA) a été mandaté d'agir pour le compte de la Commission de l'UA en abritant le siège du secrétariat du PASB et en

supervisant la mise en œuvre du programme, marquant ainsi le début dudit Programme.

23. Par la Décision d'Addis-Abeba, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont envoyé un message urgent, qui reconnaît que l'Afrique est loin derrière le reste du monde pour la réalisation d'un niveau satisfaisant de sécurité semencière qui appuierait le rêve continental de sécurité alimentaire pour tous. Les chefs d'État et de gouvernement ont également reconnu que la complexité et l'énormité des tâches prévues exigent que l'Afrique agisse collectivement si elle veut réussir en la matière.

(iii) Défis et opportunités en matière d'intrants agricoles

a) *Évaluation de la Déclaration d'Abuja et État du marché des engrais en Afrique*

24. Le rapport d'étape sur le secteur des engrais, depuis la Déclaration d'Abuja, révèle que :

- les progrès ont été lents et limités. Raison pour laquelle, dans la plupart des cas, la consommation d'engrais reste d'environ 13kg/ha, ce qui est nettement inférieur aux 50kg à l'hectare fixés dans la Déclaration d'Abuja ;
- des questions politiques et non politiques restent à régler, bien que de nombreux pays africains aient introduit, depuis 2006, des mesures visant à améliorer leurs politiques en matière d'intrants ;
- les processus de mise en œuvre aux plans continental, régional et national, depuis 2006, montrent que :
 - les quelques connaissances tirées des leçons apprises, fournissent des informations aux décideurs ;
 - les mesures et les interventions couvertes par la Déclaration d'Abuja sont toujours d'actualité et peuvent être améliorées ;
 - sur la base des défis actuels du marché des engrais et des leçons apprises, nous pouvons améliorer les actions réalisables pour la prochaine décennie du PDDAA.

b) *Production, approvisionnement et utilisation des semences*

25. Dans le cadre des premiers efforts dans le développement des programmes nationaux de développement des semences, entre 1960 et 1980, les gouvernements africains ont lancé le développement des semences comme étant uniquement une fonction du secteur public.

24. Actuellement, la privatisation est devenue une alternative plus viable et ces derniers temps, les activités commerciales dans le secteur des semences, en particulier

pour les cultures de grande valeur et celles hybrides, sont lentement en train d'être absorbées par le secteur privé.

25. Toutefois, la privatisation n'a apporté qu'un soulagement limité puisque les semences aux perspectives de profits limitées, mais qui dans plusieurs cas sont importantes en termes de sécurité alimentaire, ont été écartées.

26. L'appui aux entrepreneurs semenciers à petite échelle a été insuffisant.

27. Par ailleurs, la dichotomie entre les hommes et les femmes dans l'accès aux semences de qualité et à leur utilisation continue de croître, particulièrement dans les zones rurales.

28. Il faudrait une nouvelle approche aux obstacles qui entravent l'accès des agriculteurs aux semences de haute qualité. Cette nouvelle approche devrait régler :

- les problèmes environnementaux, technologiques et concernant l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- les problèmes liés à l'amélioration des liens entre les secteurs semenciers formel et informel ;
- les problèmes liés à l'amélioration de l'emploi des jeunes ruraux dans l'agriculture pour endiguer l'exode rural.

3.1.1 Sécurisation foncière

(a) Contexte

29. L'amélioration de la sécurité foncière encourage les petits exploitants à investir dans le pays, et en principe, elle peut réduire le coût du crédit en augmentant l'utilisation des terres en tant que garanties. Elle encourage également le développement d'une agriculture plus durable, notamment par des pratiques de gestion durable des terres, la plantation d'arbres et une utilisation plus responsable des ressources en eau. Le défi consiste à savoir comment améliorer la sécurité du régime foncier. L'approche classique basée sur le concept occidental des droits de propriété n'a pas convenablement fonctionné. Ce concept a donné lieu à des abus et l'attribution de titres fonciers individuels joue davantage en faveur des hommes au détriment des femmes. À l'inverse, un certain nombre de pays africains ont accordé la reconnaissance juridique formelle des droits coutumiers existants, y compris les droits collectifs, comme une alternative aux titres individuels. Dans un contexte où les pressions commerciales sur les terres deviennent de plus en plus importantes, il est crucial que les pays améliorent la protection des utilisateurs des terres en veillant à la sécurité du régime foncier et en accordant la priorité aux modèles de développement qui n'entraînent pas des expulsions, des modifications perturbatrices en matière de droits fonciers et la concentration accrue des terres.

30. Une véritable autonomisation juridique des agriculteurs nécessite différents types de mesures, y compris les principes suivant : (a) la protection contre les expulsions ; (b) la mise à disposition d'outils (l'aide juridique, la formation juridique élémentaire, les techniciens juridiques) pour défendre efficacement les droits fonciers ; (c) le soutien aux utilisateurs des terres dans leur utilisation des terres ; et (d) le renforcement de la capacité de l'administration des biens fonciers et de la lutte contre la corruption.

(b) Cadre et directives relatifs à la politique foncière et Déclaration de l'UA sur les questions foncières

31. L'Initiative de politique foncière lancée en 2006 par la Commission de l'UA, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) a développé avec succès le cadre et les directives relatifs à la politique foncière en Afrique pour faciliter les processus nationaux d'élaboration et de mise en œuvre de la politique foncière. Le cadre et les directives relatifs à la politique foncière en Afrique ont été approuvés dans la Déclaration sur les questions foncières de la Conférence de l'UA en juillet 2009, après quoi l'Initiative de politique foncière a encouragé le dialogue, la sensibilisation et la recherche d'un consensus sur la politique foncière pour permettre aux gouvernements africains, aux parties prenantes et aux partenaires de discuter de la façon dont les pays peuvent tirer des avantages de la politique foncière africaine tout en minimisant les risques et les menaces.

32. Les processus liés à l'Initiative de politique foncière ont abouti au Plan d'action de Nairobi qui, mis en œuvre en synergie avec le PDDAA, demande que des mesures soient prises d'urgence pour : élaborer une politique foncière de nature à limiter les risques associés aux investissements financiers à grande échelle (LSLBI) en améliorant la sécurité des régimes fonciers, en particulier les systèmes coutumiers de gouvernance foncière. En mai 2011, les gouvernements africains et les parties prenantes ont entamé un dialogue sur la scène mondiale et ont convenu de la nécessité d'élaborer des instruments africains appropriés pour orienter les LSLBI. Lors du Forum africain sur le développement (ADF-VIII) qui s'est tenu en octobre 2012 sur la gestion et la mobilisation des ressources naturelles au service du développement de l'Afrique, une déclaration consensuelle a été adoptée, appelant à la mise en œuvre urgente du Plan d'action de Nairobi, y compris l'élaboration de principes pour renforcer les capacités des États membres dans la conception et la mise en œuvre des LSLBI responsables.

3.1.2 Pêche et Aquaculture durables

(a) Contexte

33. L'Afrique dispose de diverses ressources halieutiques sous forme d'océans, de mers, de lacs, de rivières, de plaines inondables ainsi que d'écologies appropriées pour l'élevage de poissons. Ces ressources peuvent contribuer significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la croissance économique et sociale de l'Afrique. C'est pour cette raison que le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) a été revu pour inclure le Document d'accompagnement sur la pêche. En 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé le Plan d'action du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour le

développement de la pêche et de l'aquaculture en Afrique lors du Sommet de l'UA/NEPAD sur le thème « Poissons pour tous ». Par la suite, lors du Sommet d'Abuja de 2006 sur la Sécurité alimentaire, les chefs d'État et de gouvernement avaient déclaré que le poisson était l'un des cinq produits stratégiques (avec le maïs, le riz, l'élevage et le manioc) et avaient affirmé leur engagement à atteindre l'autosuffisance en poissons d'ici 2015. Avant le sommet d'Abuja, et lors de leur Sommet de Syrte de février 2004, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Déclaration de Syrte demandant à la Commission de l'UA de promouvoir le développement des ressources halieutiques et d'améliorer les services pour faciliter la gestion post-récolte, y compris la gestion des ressources halieutiques dans les zones économiques exclusives et la coopération régionale dans la gestion des ressources halieutiques.

34. L'étape importante dans le développement du secteur de la pêche en Afrique a été la première Conférence des ministres de l'UA en charge de la pêche et de l'aquaculture (CAMFA) qui s'est tenue à Banjul, Gambie en septembre 2010. La CAMFA a ensuite été approuvée par la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, en 2011, en tant qu'organe politique en charge de La Pêche, au sein de la Conférence des ministres de l'UA en charge de l'Agriculture (CAMA).

35. La faiblesse des capacités humaines et institutionnelles continue d'être un obstacle majeur à une réforme positive du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Comme en témoignent la surpêche permanente et la lenteur relative du développement de l'aquaculture sur le continent en tant que technologie de production complémentaire de poissons depuis environ 40 ans. Toutefois, le paysage de l'aquaculture africaine a beaucoup changé au cours des cinq dernières années. En 2012, la FAO a indiqué que les neuf pays où le secteur de l'aquaculture enregistrait la plus forte croissance se trouvaient en Afrique (Égypte, Ouganda, Kenya, Zambie, Ghana, Madagascar, Tunisie, Malawi et Afrique du Sud).

(b) Utilisation des stratégies d'intégration économique aux niveaux régional et continental pour soutenir le développement de la pêche et de l'aquaculture

36. Des initiatives clés en matière de politiques et d'investissements menés par l'UA et les CER sont en cours dans divers domaines stratégiques de la pêche et de l'aquaculture pour promouvoir la pêche et l'aquaculture durables en Afrique, en offrant de grandes opportunités pour la reconstitution des stocks de poissons et l'augmentation de la production de l'aquaculture. Le cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture qui ont été adoptés par la résolution ministérielle conjointe de mai 2014, à Addis-Abeba, offrent à l'Afrique l'occasion de faire cette transition du secteur de la pêche en matière de productivité, de durabilité et de rentabilité avec des possibilités d'améliorer la gestion collaborative régionale des ressources partagées. Le cadre politique exhorte les États membres de l'UA à faire usage d'un certain nombre d'approches qui prennent en considération les aspects économiques, les écosystèmes, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et le bien-être social.

37. Ensuite, les mesures suivantes devront être inscrites sur la liste des priorités:

- engagement à mettre en place des stratégies orientées vers le marché afin de réaliser pleinement le potentiel de la pêche et de l'aquaculture à générer la richesse et des avantages sociaux ;
- engagement à sensibiliser et à renforcer les capacités des décideurs politiques et des parties prenantes sur le potentiel et l'importance du secteur de la pêche ;
- engagement à améliorer la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques et de l'aquaculture ;
- engagement à mettre en place des dispositifs institutionnels et décisionnels propres à assurer que la pêche et l'aquaculture apportent une contribution sociétale avec un maximum d'impacts au niveau de la communauté ;
- engagement à contribuer au développement de la pêche artisanale durable afin de renforcer la contribution du secteur à l'éradication de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux avantages socioéconomiques dont bénéficient les communautés de pêcheurs, notamment les femmes et les groupes vulnérables ;
- engagement à renforcer le commerce en encourageant le commerce et le marketing responsables et équitables dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture afin de tirer profit, de façon significative, des richesses halieutiques et de l'aquaculture de l'Afrique ;
- engagement à renforcer la coopération et les mécanismes de coordination entre les Communautés économiques régionales (CER) et les organes régionaux de la Pêche (ORP) ; et
- engagement à renforcer la « Voix de l'Afrique » dans le dialogue international sur les questions qui ont des incidences sur la pêche en Afrique.

3.2 Exploitation du potentiel des marchés agricoles, des infrastructures et des opportunités commerciales

3.2.1 Contexte

38. La transformation que doit subir l'agriculture africaine doit permettre aux petits exploitants de jouer leur rôle dans la fourniture de produits agricoles aux marchés nationaux et régionaux et dans l'alimentation de la population des producteurs non agricoles qui est en croissance rapide, en tirant parti des possibilités offertes par l'expansion des marchés urbains qui sont de plus en plus diversifiés. Elle doit également permettre aux petits exploitants d'avoir une vie décente.

39. Dans ce programme de transformation agricole, le développement des marchés agricoles et du commerce des intrants et des produits agricoles continuera de jouer un rôle essentiel, car, la plupart du temps, ce sont les marchés qui offrent aux producteurs agricoles un meilleur accès aux intrants et aux équipements qui leur permettent d'augmenter leur productivité. Ce sont encore les marchés qui offrent des possibilités aux agriculteurs et aux transformateurs agroalimentaires de gagner des revenus de leurs produits. Ce sont encore les marchés qui offrent des opportunités aux investisseurs, y compris les agriculteurs, d'investir dans des capacités supplémentaires de production, de transformation et de commercialisation.

40. Potentiellement, une intégration régionale accrue accroît les revenus des agriculteurs, permet la création d'emplois au sein et autour des chaînes de valeurs agroalimentaires et veille à ce que les approvisionnements alimentaires intra africains soient orientés vers là où la demande n'est pas satisfaite par la production locale. Les agriculteurs et les commerçants agricoles se heurtent à des difficultés pour accéder aux marchés nationaux pour de nombreuses raisons telles que des lacunes considérables en matière d'infrastructure rurale qui compromettent leur compétitivité mondiale. En outre, les zones de marché géographiques sont fragmentées à la fois par des barrières politiques et non politiques commerciales et par l'insuffisance des infrastructures connexes au-delà des frontières nationales et au sein des Communautés économiques régionales (CER).

41. Une meilleure dynamique des marchés nationaux et régionaux pourrait faire baisser les prix des denrées alimentaires et permettre une plus grande diversité de ces produits et favoriser leur disponibilité, stabiliser les prix pour les consommateurs et améliorer la diversification alimentaire et nutritionnelle.

42. S'appuyant sur les leçons apprises au cours des dix dernières années, il apparaît de plus en plus que le cadre du PDDAA peut, en effet, jouer un rôle majeur en contribuant à l'agenda de transformation de l'Afrique grâce à la création de marchés régionaux et la stimulation du commerce régional. Le cadre doit : identifier les réformes politiques pertinentes et les investissements nécessaires ; améliorer suffisamment les liens entre les institutions en charge de l'agriculture et du commerce à tous les niveaux (national, régional et continental) et renforcer leurs capacités ; mobiliser les ressources publiques et privées ; et favoriser l'harmonisation et la coordination du soutien des partenaires au développement.

43. Afin de tirer avantage des opportunités du marché intra africain qui est en forte croissance, l'agriculture africaine doit subir une transformation structurelle qui nécessite de passer d'un système de production de subsistance très diversifié à un système de production orienté vers le marché. Des efforts doivent être déployés pour résoudre le manque de capitaux, la faible productivité et la compétitivité du secteur. Ces efforts doivent être orientés vers deux obstacles majeurs.

44. Premièrement, ces efforts doivent renforcer les faibles liens des agriculteurs africains en amont des marchés des intrants agricoles et en aval des marchés des produits agricoles du continent, qui demandent de plus en plus des produits

alimentaires et agricoles transformés, convenables et de qualité. Deuxièmement, Il convient de trouver une solution pour le niveau élevé de fragmentation du marché agricole africain le long des frontières nationales et entre plus d'une douzaine- qui se chevauchent généralement- de groupements sous-régionaux. Cette situation ne permet pas d'obtenir les niveaux requis d'économies d'échelle, des économies de coordination et de transactions verticales, et des économies de diversification et de spécialisation complémentaires.

3.2.2 Infrastructure

45. Le développement de l'infrastructure est la clé de la transformation agricole et de la croissance économique globale. Toutefois, le développement des infrastructures en milieu rural en Afrique est largement insuffisant. Les taux d'accès du transport rural en Afrique subsaharienne sont autour de 40% tandis que les frais de transport représentent 76 % du total des coûts de commercialisation des produits agricoles. En conséquence, les agriculteurs sont confrontés à des contraintes considérables à l'accès aux marchés locaux (nationaux et régionaux).

46. En 2012/2013, la Commission de l'UA a réalisé des études d'évaluation régionales sur l'état de développement des infrastructures en Afrique. L'un des résultats de ces études a été l'obtention d'une quantité considérable d'informations et de données qui ont permis d'établir l'état de développement des infrastructures dans les cinq régions de l'Afrique. L'étude a révélé que le développement récent de l'infrastructure axé sur l'énergie (40 %), l'eau et l'assainissement (21 %), les transports (18 %), les chaînes de valeur agricole et les infrastructures du marché qui varie au sein et selon les régions reste insuffisant, et la mauvaise connectivité routière en milieu rural est une contrainte majeure d'accès au marché intra africain et de la compétitivité dans le domaine des importations . Ce résultat offre par conséquent une bonne base pour les actions futures de nature à combler les lacunes de l'infrastructure des marchés et du commerce africains.

3.2.3 Le commerce intra africain et international

47. Malgré la croissance impressionnante du PIB enregistrée au cours des dernières années, l'Afrique est restée un acteur marginal dans le commerce mondial. Les parts du continent dans les exportations (2,8 % en moyenne) et les importations mondiales ont sensiblement diminué au de 1970 à 2010. En plus de perdre des parts sur les marchés mondiaux, les échanges au sein de l'Afrique restent relativement faibles. Le taux officiel du commerce intra africain était de seulement 11 % du total des échanges du continent en 2012, comparativement à 54% dans l'Asie en développement; 32 % dans les pays développés d'Amérique, et de 66 % en Europe. Les performances du commerce intra africain restent faibles même si les estimations y relatives sont doublées pour tenir compte des flux commerciaux informels non enregistrés.

48. La performance médiocre du commerce intra- africain est particulièrement préoccupante étant donné qu'avec les riches ressources appropriées inexploitées (comme les terres et l'eau) pour l'agriculture, le continent dépend encore, à des niveaux

de 87 % à 90 %, des sources extra- africaines pour l'ensemble de ses importations de produits alimentaires et agricoles. En conséquence, l'Afrique a fait face à une facture alimentaire et d'importations agricoles d'une moyenne de 69,5 milliards de dollars EU sur la période 2010-2012, avec une hausse de 15% par an plus rapide que le commerce intra africain (12 %) pour atteindre environ 78 milliards de dollars EU en 2012.

49. Les principaux obstacles à la commercialisation et au commerce de produits alimentaires aux niveaux national et régional comprennent: les coûts élevés de transport résultant de l'insuffisance des infrastructures et de l'inadéquation des politiques de transport, les pertes importantes après récolte dues à une infrastructure de stockage et des installations de traitement inappropriées ; les politiques et régimes commerciaux peu clairs et imprévisibles; la mise en œuvre inefficace des accords commerciaux régionaux ; le manque de normes, règles et règlements harmonisés; les procédures douanières et transfrontalières restrictives ; la pauvreté d'informations des parties prenantes sur les marchés, les politiques et les règlements ; et l'accès limité à la chaîne de valeur et aux financements du commerce efficaces et abordables.

50. La recherche de solutions à ces contraintes appelle à faire face à deux grandes catégories de problèmes : (i) établir les priorités et combler le déficit dans le marché dur et souple et l'infrastructure commerciale, et (ii) combler les lacunes politiques et institutionnelles pour renforcer l'intégration intra- régionale et interrégionale du marché et la facilitation du commerce. De plus, un défi est lancé s'agissant de lier l'agriculture, l'industrialisation et la politique commerciale et les processus de planification des investissements. L'amélioration du commerce intra africain des produits alimentaires et agricoles pour la sortir du domaine informel est un enjeu majeur sur la voie à suivre. À cet égard, la coopération régionale pour développer des chaînes de valeur coordonnées au niveau régional et stimuler le développement des chaînes de valeur et le commerce intra-régional des produits alimentaires stratégiques pourrait être bénéfique.

3.2.4 Programme pour la transformation des marchés agricoles, des opportunités et perspectives pour les infrastructures et le commerce de l'Afrique

a) Attraction davantage d'opportunités pour le marché intra-africain

51. Le marché africain des produits alimentaires et agricoles connaît une croissance rapide. Stimulé par une forte croissance démographique (environ 3 % par an) et la récente croissance des revenus (environ 5 % par an), ce marché est actuellement estimé à un milliard de personnes, dont quelque 123 millions de consommateurs de la « classe moyenne » avec des niveaux quotidiens de dépenses par habitant de 4-20 dollars EU. Par ailleurs, l'urbanisation rapide (à un taux annuel de 5 %) entraîne une croissance plus rapide de la demande de produits alimentaires, tandis que la Banque mondiale prévoit que les marchés urbains des produits alimentaires de l'Afrique vont quadrupler et dépasser 400 milliards de dollars EU d'ici 2030.

52. L'Afrique dispose de tous les atouts pour répondre à cette demande croissante et même aller au-delà. Le continent a encore beaucoup de terres propices à l'agriculture et qui sont encore exploitées à travers une diversité de zones agroécologiques complémentaires. L'Afrique ne manque pas d'eau pour l'agriculture étant donné que 4% seulement de ses ressources en eau disponibles sont utilisées, alors que 6 % seulement des terres arables sont irriguées. Des technologies disponibles (classiques et nouvelles) abondent pour augmenter la productivité de manière significative non seulement au niveau de l'exploitation agricole, mais aussi à travers les différentes étapes des chaînes de valeurs des produits agroalimentaires. De plus, la forte population de jeunes de plus en plus instruits, y compris les femmes, cherche tout simplement à s'engager dans l'entrepreneuriat et l'emploi innovants et rémunérateurs. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, l'Afrique a de plus en plus importé du reste du monde pour répondre à ses besoins alimentaires. Les occasions manquées et les coûts croissants de cette situation regrettable des affaires sont essentiellement liés à la connexion inadéquate des agriculteurs africains à leurs marchés nationaux et régionaux d'une part, et à la faible intégration des marchés de produits alimentaires et agricoles intra- africains de l'autre. Le programme de transformation de l'agriculture en Afrique devrait hardiment viser à saisir les opportunités du commerce intra africain des produits alimentaires et agricoles, en s'appuyant sur les initiatives en cours en faveur de l'intégration régionale et de la promotion du commerce régional et continental.

b) Exploitation du potentiel des stratégies d'intégration économique continentale et régionale pour soutenir la transformation de l'agriculture

53. Menées par l'UA et les CER, des initiatives majeures de politiques et d'investissements sont en cours dans divers domaines stratégiques pour promouvoir le développement du commerce et du marché des produits agricoles et alimentaires en Afrique, en offrant de solides possibilités de renforcement tout en faisant face aux défis majeurs restants pour réaliser la libéralisation du commerce, la facilitation du commerce et l'intégration régionale des marchés en Afrique.

c) Approches continentales

54. Outre les initiatives et processus des CER en vue de la réalisation des zones régionales de libre-échange, d'unions douanières et de marchés communs, le 18e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA a lancé une initiative pour « Stimuler le commerce intra africain » (BIAT) et appelé à la mise en place de la zone de libre- échange continental (ZLEC) d'ici 2017. Dans ce contexte, la première conférence conjointe des ministres africains du Commerce et de l'Agriculture qui s'est tenue en décembre 2012 a adopté une déclaration commune soulignant la nécessité de travailler au niveau national, régional et continental en vue d'éliminer les obstacles au commerce intrarégional des produits agricoles. L'ordre du jour pour la voie à suivre devrait s'appuyer sur les réalisations et les leçons tirées de ces stratégies et initiatives régionales et continentales, tout en visant des objectifs clairs pour l'amélioration des infrastructures, des marchés et du commerce en vue de la transformation structurelle de l'agriculture en Afrique.

3.3 Sécurité alimentaire et nutritionnelle

3.3.1. Contexte

55. La sécurité alimentaire est indispensable pour la paix et la prospérité des collectivités et des nations. Le droit à l'alimentation est un droit humain universel. Tout au long du cycle de la vie, la nutrition est fondamentale pour la santé et la productivité des pays et de leurs citoyens. Les solutions stables à l'insécurité alimentaire reposent dans le renforcement des moyens de subsistance durables. L'accès aux produits alimentaires est assuré par la production et des revenus permettant d'acheter des produits vivriers et d'autres biens essentiels. Toutefois, si l'augmentation de la production alimentaire et des revenus est essentielle, elle n'est pas suffisante pour assurer la sécurité alimentaire et une nutrition saine.

3.3.2. Défis et opportunités

56. Une vaste consultation à travers l'Afrique dans le cadre de la conception du PDDAA pour la sécurité alimentaire en Afrique a permis d'identifier quatre causes principales d'insécurité alimentaire et de sous-alimentation en Afrique, à savoir :

- l'inadéquation des mécanismes d'intervention d'urgence et des systèmes d'alerte précoce ;
- l'insuffisance de produits alimentaires abordables et de l'accès à ces produits ;
- l'insuffisance des revenus des populations les plus pauvres et d'indigents ;
- l'inadéquation des régimes en termes de qualité et de quantité.

57. Par ailleurs, les régimes rapidement changeants (transition nutritionnelle) augmentent l'incidence des maladies de modes de vie (obésité, hypertension et diabète).

58. De nombreux programmes dans différents secteurs ont été mis en œuvre dans le cadre des plans nationaux d'investissement – notamment la crise mondiale des prix des produits alimentaires post 2008 - mais n'ont pas été efficaces en raison du manque de coordination institutionnelle et de la faiblesse des systèmes d'évaluation et de suivi.

59. Le manque d'engagement vis-à-vis des bénéficiaires et des populations cibles qui devraient bénéficier des politiques et des programmes visant à améliorer la situation des communautés, des ménages et des individus en Afrique, signifie que les investissements ne sont pas efficaces et efficients pour atteindre les objectifs du PDDAA. Le manque de conception et de consultations inclusives signifie que les politiques et les programmes n'ont pas non plus reconnu les besoins uniques et spécifiques des groupes qui ont le plus besoin de soutien dans ce domaine. Bien que

les femmes soient les principales productrices d'aliments en Afrique, les pratiques et les normes sociales de genre limitent l'accès sécurisé aux droits fonciers, aux possibilités d'expansion et aux technologies, aux intrants et au crédit. Il s'avère urgent de s'attaquer à l'inégalité entre les sexes. Un nouveau défi qui a été lancé au continent tout récemment est la question de la sécurité alimentaire, étant donné que diverses sources de contaminants ont commencé à se propager sans relâche.

60. Un certain nombre de possibilités d'actions stratégiques existent et sont :

- les gains importants en termes d'inscription de la nutrition à l'ordre du jour des décideurs en 2013 permet de lancer la recherche de solutions aux besoins critiques des jeunes enfants ;
- l'augmentation de la production dans de nombreuses régions, suscitée par les progrès de l'agenda du PDDAA en Afrique ;
- une population jeune en plein essor qui est généralement plus instruite et plus socialement connectée par le biais des TIC offre une capacité humaine importante pour le secteur agricole ;
- une plus forte appropriation de l'ordre du jour de développement de l'Afrique par les leaders des pays, des équipes nationales du PDDAA, des nœuds des systèmes nationaux d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (SAKSS), des organisations d'agriculteurs et le regain d'intérêt des partenaires au développement ;
- l'apprentissage des réussites et des activités modèles ;
- avec une classe moyenne africaine rapidement croissante, les consommateurs deviennent plus exigeants ; ainsi donc la demande d'aliments sûrs et nutritifs a augmenté même chez les pauvres.

3.4 Renforcement de la résilience de l'agriculture de l'Afrique au changement climatique et autres risques naturels et gestion des risques

3.4.1 Contexte

61. Le changement climatique et d'autres dangers naturels sont de plus en plus reconnus comme un défi pour le développement notamment en Afrique où les problèmes persistants de pauvreté et de dégradation de l'environnement entravent déjà le développement. Selon la vulnérabilité du système de production agricole, l'Afrique sera affectée à divers degrés par les risques liés au climat qui varient en intensité et en fréquence. La gestion de la complexité des interactions réelles du monde entre l'agriculture, le changement climatique, la réduction de risques et le renforcement de la résilience nécessitera des réponses complexes adaptées au contexte et une capacité à répondre à des compromis inévitables.

62. Un changement de politique délibérée et systématique visant à soutenir et à améliorer l'efficacité des différentes solutions institutionnelles et techniques prises pour lutter contre les effets néfastes du changement climatique est nécessaire. La réalisation des résultats efficaces et équitables exigera des innovations de couplage dans la production agricole, soutenues par une éthique environnementale appropriée et un fort soutien politique en vue d'encourager ou de consolider les processus sociaux qui renforcent la résilience, réduisent les risques et l'exposition et améliorent les flux de connaissances et d'informations. Il convient de se rappeler qu'il est prévu que les catastrophes liées au climat et aux phénomènes météorologiques extrêmes augmentent non seulement en raison du réchauffement climatique, mais aussi en raison de la destruction de l'environnement causée par l'homme et le retrait des capitaux investis.

63. Dans ce contexte, l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et son Programme d'action conforme au Cadre d'action de Hyogo et d'autres politiques, stratégies, plans et programmes pertinents existants de soutien à l'atténuation du changement climatique et à son adaptation, tout en abordant d'autres pratiques qui détruisent l'environnement et l'écosystème sont d'une importance capitale pour renforcer la résilience et réduire les risques de catastrophe. Il est nécessaire de formuler et de mettre en œuvre de nouveaux cadres politiques et juridiques et de mettre en place des bases institutionnelles et d'autres mécanismes et capacités solides pour combler les lacunes existantes. Le soutien de l'intégration des programmes d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe et l'intégration à la fois dans les plans et programmes nationaux et sectoriels, y compris les NAIPs et les RAIPs, tel que souligné dans le Programme d'action, et le renforcement et l'amélioration des initiatives en cours de la résilience sont également essentiels pour augmenter la capacité d'adaptation et le renforcement de la résilience du secteur agricole de manière générale et des communautés vulnérables en particulier.

64. Il est nécessaire d'accorder une priorité au renforcement de la résilience dans la contribution de l'Afrique au Cadre post- 2015 pour la réduction des risques de catastrophe, à l'ordre du jour du Développement durable, et à l'Accord sur le Climat pour faciliter l'harmonisation des cadres mondiaux, susciter l'engagement à cet égard et assurer la coordination et la synergie au cours de leur mise en œuvre en vue de soutenir, entre autres, le renforcement de la résilience et des efforts de réduction des risques aux niveaux continental, régional, national et sous-national.

65. Les programmes de renforcement de la résilience et de réduction des risques doivent accorder la priorité aux plus vulnérables, aux femmes, aux enfants, aux jeunes et aux personnes handicapées parmi les groupes cibles identifiés, accorder l'attention voulue au renforcement des capacités et aux questions de distribution, et s'appuyer sur les connaissances locales et les nouvelles recherches et technologies.

3.4.2 Défis et opportunités

66. Un large éventail d'initiatives de renforcement de la résilience et de réduction des risques, appuyées par des stratégies régionales et continentales telles que la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques et son Programme d'action conforme au Cadre mondial, le Cadre d'action de Hyogo et l'Initiative pour la résilience et la durabilité face à la sécheresse de l'autorité intergouvernementale pour le développement (IDDRSI) existent. Bien qu'ils aient abouti à la réalisation de jalons importants dans le renforcement de la résilience et la gestion des risques, notamment en ce qui concerne l'accumulation d'expériences et d'apprentissages, il subsiste de nombreux défis qui nécessitent d'être traités d'urgence afin de renforcer la résilience de l'agriculture africaine face au changement climatique et à d'autres dangers, et de pouvoir ainsi maintenir l'élan suscité et réaliser la vision de la transformation. Les principaux défis qui entravent le renforcement de la résilience et les efforts de réduction des risques comprennent : les différents niveaux de progrès atteints dans la concrétisation des politiques pertinentes en vigueur, des stratégies, des cadres, des plans et des programmes adoptés ; des efforts et un investissement insuffisant dans des interventions visant à réduire les facteurs de risque profonds ; la lenteur des progrès en matière d'intégration des programmes d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques dans les plans nationaux et sectoriels, notamment les Plans d'investissement agricole tant au niveau national (NAIPs, que régional (RAIPs) ; et la limitation de la disponibilité et de l'accès à l'information sur les changements climatiques et autres risques ainsi que les pertes et dommages associés ; une attention insuffisante à l'approche inclusive et participative ; un mécanisme inadéquat en matière de renforcement des capacités et de reddition de comptes ; et la prévalence des approches fragmentées.

3.5 Renforcement des partenariats public-privé et financement des investissements pour l'agriculture de l'Afrique

3.5.1. Contexte

67. L'investissement et le financement du secteur public et privé sont essentiels pour la réalisation des objectifs de transformation de l'agriculture en Afrique. Dans le même temps, l'investissement et le financement du secteur public servent de levier essentiel aux investissements du secteur privé dans l'agriculture. Les données montrent également que la transformation de l'agriculture en Afrique, grâce à une croissance agricole forte et inclusive, dépend du niveau des investissements et des financements publics et privés. Les données montrent en outre que l'investissement public dans l'agriculture a d'importants effets positifs sur la réduction de la pauvreté.

68. L'investissement dans l'amélioration de l'agriculture des petits exploitants pourrait être la meilleure façon de générer et d'accroître les possibilités de création d'emplois et de richesses au niveau local, en suscitant une demande pour des biens et services qui favorisent une base plus large de création d'emplois et de revenus dans les zones rurales. Les petites exploitations offrent généralement un meilleur retour sur l'investissement (par rapport aux grandes exploitations, en raison de la rentabilité marginale décroissante). Les exploitations familiales sont reconnues comme ayant la

capacité de maximiser l'utilisation de la main-d'œuvre : elles offrent le plus de possibilités d'absorber l'augmentation de la main-d'œuvre. Compte tenu de l'importance des petits producteurs qui se trouvent au cœur de la performance agricole actuelle en Afrique, un consensus semble avoir émergé sur la manière de tisser des liens entre les petits exploitants et les grands exploitants agricoles commercialement viables afin de leur permettre de tirer profit de leurs avantages respectifs, les petits exploitants étant potentiellement les principaux acteurs dans la réduction effective de la pauvreté et la garantie de la sécurité alimentaire.

3.5.2. Systèmes de financement et financement de l'agriculture en Afrique

69. Les systèmes de financement de l'agriculture en Afrique peuvent être classés en deux catégories, (i) les systèmes publics de financement et (ii) les systèmes privés de financement.

(a) Les systèmes privés de financement agricole

70. Les systèmes privés de financement de la plupart des pays africains sont encore peu développés par rapport à d'autres régions. Seuls 24 % de la population adulte possèdent des comptes bancaires auprès d'institutions financières formelles, ce qui représente la moitié de la moyenne mondiale. Les banques et autres institutions de dépôts telles que les coopératives dominent les systèmes financiers dans la plupart des pays africains, les institutions de microfinance réglementées (IMF) jouant un rôle de plus en plus important dans l'expansion de l'accès aux services financiers des personnes à faible revenu.

71. Sur une note positive, les dernières années ont vu l'émergence et l'expansion rapide de groupes bancaires et des sociétés de services financiers panafricains dans la région qui ont bénéficié d'une part importante de dépôts nationaux. Cette situation a entraîné une augmentation de la concurrence locale, tout en apportant de la nouveauté sur le plan des technologies, des produits et des techniques managériales. L'argent mobile et autres produits des TIC jouent un rôle de plus en plus important dans l'expansion de l'accès aux services financiers en Afrique, où 16 % des adultes utiliseraient un téléphone mobile pour payer des factures, envoyer ou recevoir de l'argent par rapport à une moyenne mondiale de moins de 5 %. Malgré cela, la majorité de la population de la région reste exclue du système financier formel.

(b) Les systèmes publics de financement agricole

72. Grâce à la Déclaration de Maputo de 2003, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont lancé le PDDAA et pris l'engagement d'investir au moins 10 % de leurs dépenses annuelles totales dans l'agriculture. Au cours de la période de 2003 à 2010, le montant des dépenses publiques en faveur de l'agriculture (PAE) pour l'Afrique a augmenté dans son ensemble d'environ 0,39 milliard de dollars EU en moyenne par pays en 2003, passant à 0,66 milliard de dollars EU en 2010. Alors que cette croissance semble impressionnante à 7,4 % par an en moyenne, elle était inférieure à la croissance des dépenses totales de 8,5 % par an en moyenne. Cela

suggère une diminution de la part des PAE dans les dépenses publiques totales de l'Afrique dans son ensemble au cours de cette période. Depuis 2003, seuls 11 pays ont dépassé l'objectif du PDDAA de 10 % dans une année donnée et sept seulement l'ont dépassé pendant de nombreuses années.

3.5.3. Défis et opportunités

(a) Les défis du financement de l'agriculture en Afrique

73. Un certain nombre de défis caractérisent le financement de l'agriculture en Afrique. Ils peuvent être résumés comme suit : (i) les prêts institutionnels limités au secteur de l'agriculture ; (ii) l'insuffisance des infrastructures rurales ; (iii) les risques associés à la variabilité du temps et au changement climatique dans le secteur agricole ; (iv) les capacités des petits exploitants agricoles, des jeunes et des femmes à accéder au crédit et à l'utiliser ; et (v) les questions de foncières.

(b) Prêts institutionnels limités au secteur de l'agriculture

74. Le financement de l'agriculture a été l'objet d'intenses programmes de soutien publics et privés en Afrique. Dans les années 1960 et 1970, les gouvernements africains ont adopté une approche proactive par le biais de banques publiques de développement agricole, de prêts directs et de subventions généralisées de l'agriculture et de la finance agricole. L'absence de résultats a donné lieu aux approches fondées sur le marché depuis les années 1980. L'accent mis sur le développement des marchés financiers qui devaient trouver des moyens de servir les agriculteurs de manière efficace a ouvert la voie à des initiatives de microfinance. Toutefois, en dépit de quelques succès notables, les prêts institutionnels à l'agriculture sont, à l'heure actuelle, très faibles en pourcentage du total des prêts dans la plupart des pays africains. L'accès au crédit saisonnier par les petits exploitants agricoles demeure insuffisant en Afrique et ils n'ont pratiquement pas accès au crédit d'investissement. Les services de paiement, les moyens d'épargne et d'assurance ne sont également pas disponibles pour la plupart des agriculteurs et des négociants en produits agricoles.

(c) Risques de crédit dus à la variabilité de la production et des revenus agricoles

75. Les agriculteurs opèrent dans un environnement économique très incertain, avec une forte volatilité des prix. En raison de la forte saisonnalité de l'agriculture pluviale, les agriculteurs supportent des coûts d'investissement plus élevés pendant les saisons de plantation par rapport aux autres périodes de l'année, ce qui suscite une forte tendance de la demande de crédit pendant la saison de plantation. Cette demande ne peut être satisfaite de manière adéquate ; surtout en temps opportun, et les risques de covariance élevés (aléas climatiques, ravageurs, prix souvent fluctuants et imprévisibles des produits et des marchés, etc.) exacerbent les défis auxquels sont confrontées les petites exploitations agricoles. Le risque reste donc l'un des principaux obstacles à l'investissement dans l'agriculture.

(d) *Problématique homme femme et petites exploitations agricoles*

76. Les normes sociales et les coutumes ont tendance à discriminer les femmes s'agissant de la propriété et du contrôle des ressources foncières. Pourtant, les femmes restent les principales utilisatrices des terres agricoles dans la plupart des communautés africaines. Les interventions de développement visant à promouvoir les services de vulgarisation, la formation professionnelle, une meilleure information, plus d'engrais, de meilleures machines, etc., n'atteindront probablement leurs objectifs que si les femmes et les hommes sont placés sur un pied d'égalité.

(e) *Questions foncières et investissement à grande échelle dans l'agriculture*

77. Le renforcement des droits de propriété des pauvres ruraux entraîne l'augmentation des investissements et contribue à la croissance économique et à un développement plus équitable. Il est également essentiel de veiller à ce que les investissements à grande échelle encouragent le développement durable et inclusif et favorisent des investissements de qualité dans de bonnes conditions. Toutefois, les questions administratives qui importent le plus aux jeunes agriculteurs sont : l'amélioration de la sécurité d'occupation ; l'assouplissement des contrôles sur la location ; la redistribution des terres et la décentralisation de l'administration foncière.

(f) *Emploi des jeunes et prêts agricoles*

78. Le faible intérêt accordé à l'agriculture par beaucoup de jeunes en Afrique est aggravé par la limitation des possibilités de prêt et d'emprunt en faveur des jeunes pour l'investissement dans les entreprises agricoles. Comme la plupart des jeunes ont peu ou pas de garanties utilisables et peu d'expérience des services financiers, les instruments de financement novateurs ont l'énorme potentiel d'attirer et de financer la création d'entreprises agricoles par les jeunes au cours de la prochaine décennie.

(g) *Possibilités de financement de l'agriculture en Afrique*

79. Pour attirer le financement public et privé, il faudra une agro-entreprise rentable et capable de générer de meilleurs rendements à tout investissement, qu'il soit privé ou public. Un certain nombre de possibilités existent actuellement pour attirer le financement du secteur public et privé dans l'agriculture.

(h) *Prévisions agricoles positives*

80. Les prévisions combinées pour l'industrie agricole et agroalimentaire africaine devraient atteindre 1 trillion de dollars EU d'ici 2030, par rapport à 313 milliards de dollars EU en 2010.

(i) Intérêt national, régional et international croissant dans l'agriculture de l'Afrique

81. L'investissement dans l'agriculture de l'Afrique suscite un intérêt croissant à la fois en Afrique et au-delà. Il ya par exemple un certain nombre d'investissements nationaux, régionaux et mondiaux dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui attirent l'attention tant nécessaire sur les opportunités du secteur agricole et qui promettent l'apport de ressources publiques, privées et catalytiques indispensables à l'agriculture africaine.

82. Les faits survenus récemment dans la communauté internationale et des donateurs montrent également que l'agriculture a retrouvé l'élan qui a conduit à un certain renversement de la tendance à la baisse de l'APD consacrée à l'agriculture. Certains des exemples comprennent les engagements de 22 milliards de dollars EU pris par le G8 en 2009 à Aquila (Italie) pour rendre les ressources disponibles, entre autres, pour les pays répondant aux critères fixés dans le cadre du PDDAA et surtout pour la mise en œuvre des Plans nationaux d'investissement pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

(j) Services financiers mobiles et innovations en matière de TIC dans la prestation des services financiers

83. L'utilisation des services financiers mobiles en Afrique pourrait servir de plateforme pour la transformation agricole, à condition qu'elle soit adoptée à tous les secteurs et notamment celui de l'agriculture. Comme déjà mentionné, le marché des services financiers est considérable en Afrique mais reste encore largement inexploité.

(k) Nouvelles approches pour les garanties

84. De nouvelles approches combinant l'accès au crédit avec l'assurance ou des garanties émergent. De nombreux obstacles subsistent cependant, empêchant des initiatives ponctuelles de devenir disponibles pour la majorité des producteurs. L'absence d'une politique claire pour le financement de l'agriculture - en dehors de subventions ad hoc pour l'achat d'engrais - et les actions d'aide au développement épisodiques constituent les deux principaux obstacles à l'intensification, c'est-à-dire à la création d'institutions durables et à la prestation des services techniques et financiers adaptés à la diversité du secteur agricole dans son ensemble.

IV. ÉLABORATION D'UN AGENDA POUR L'ACCÉLÉRATION DES OBJECTIFS DE CROISSANCE ET DE TRANSFORMATION AGRICOLE DE L'AFRIQUE (3AGTGS) 2025

4.1. Objectifs proposés et engagements

85. La commémoration de 2014, Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire marquant le 10^e anniversaire de l'adoption du Programme de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) a offert d'immenses opportunités qui devraient permettre à l'Afrique de bien se positionner au moment de tracer la voie à suivre pour

l'agriculture et pour le développement rural au cours des dix prochaines années. Les résultats obtenus dans le processus ont fourni un vaste corpus de connaissances qui constitue une base précieuse sur laquelle sont fondés les objectifs, les actions et buts mentionnés dans le présent document de synthèse.

86. En particulier, la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture, du Développement rural, de La Pêche et de l'Aquaculture, a débattu des questions essentielles et adopté des résolutions relatives à :

1. l'accélération de la croissance inclusive de la production et de la productivité agricoles ;
2. exploitation des marchés et les débouchés commerciaux pour la transformation et la prospérité partagées ;
3. réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle. ;
4. renforcement de la résilience de l'agriculture de l'Afrique au changement climatique et à d'autres types de risques ;
5. renforcement des partenariats public-privé et du financement des investissements pour l'agriculture en Afrique ;
6. exploitation du potentiel des ressources halieutiques et aquacoles ;
7. appui de la dynamique du Cadre de résultats du PDDAA.

87. Les ministres ont également identifié sept domaines prioritaires d'engagements pour piloter les objectifs africains de croissance et de transformation agricoles devant être atteints d'ici 2025 (3AGTGs, 2025), pour examen par la Conférence de l'UA en juin 2014.

88. Les actions et cibles proposées dans le cadre des objectifs sont :

1. le réengagement aux Principes et valeurs du processus du PDDAA ;
2. le réengagement à l'attribution d'au moins 10 % des dépenses publiques à l'agriculture ;
3. l'engagement à parvenir au résultat de Faim zéro en (i) doublant au moins la productivité agricole et en mettant l'accent sur les intrants, l'irrigation et la mécanisation. ; (ii) réduisant les pertes postrécolte (PHL) d'au moins la moitié, et (iii) améliorant la nutrition – réduisant de moitié les retards de croissance ;
4. l'engagement à réduire la pauvreté de moitié grâce à l'agriculture, en : (i) soutenant la croissance du secteur agricole dans le PIB annuel d'au moins 6 % ; (ii) établissant ou en renforçant les partenariats publics-privés d'au

moins cinq (5) chaînes de valeurs des produits agricoles prioritaires qui ont des liens étroits avec les petites exploitations agricoles ; et (iii) créant des emplois pour au moins 30 % des jeunes dans les chaînes de valeurs agricoles ;

5. l'engagement à tripler le commerce intra africain en produits et services agricoles. ;
6. l'engagement à assurer la résilience d'au moins 30 % des ménages d'exploitants agricoles et pastoraux aux chocs ;
7. l'engagement au Cadre de résultats du PDDAA et à un processus d'évaluation agricole à mener tous les deux ans.

4.2. Mise en œuvre, suivi et évaluation des résultats et des impacts

89. La mise en œuvre des actions contenues dans le présent document de synthèse sera suivie par le biais du Cadre de résultats du PDDAA qui a été élaboré dans le cadre de l'exercice visant à soutenir la dynamique du PDDAA. Le Cadre de résultats comporte trois niveaux :

- **le Niveau 1** présente l'objectif de développement de haut niveau désiré pour les interventions dans le secteur agricole, notamment la création de richesses, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la création d'emplois, et le renforcement de la résilience des individus et des communautés à divers chocs ;
- **le Niveau 2** présente les domaines d'intervention pour transformer l'agriculture en stimulant la production et la productivité agricole ; en créant des marchés opérationnels de produits de base et en élargissant l'accès à ces derniers, notamment pour les petits producteurs agricoles ; en augmentant les investissements des secteurs public et privé dans l'agriculture, en mettant l'accent sur les chaînes de valeurs prioritaires ; en élargissant l'accès à l'alimentation et à la nutrition, et en mettant en place des filets de sécurité pour les personnes vulnérables, notamment les femmes et les enfants ; et en améliorant l'utilisation et la gestion des ressources naturelles pour une agriculture durable. Les cinq sous-thèmes de ce document de synthèse sont basés sur les actions de niveau 2 dans le cadre de résultats du PDDAA ;
- **le Niveau 3** présente les actions intersectorielles nécessaires pour créer un environnement propice à la transformation de l'agriculture, notamment l'élaboration de politiques et stratégies d'intégration fondées sur des données probantes ; la création d'institutions responsables et le renforcement de leurs capacités à fournir des services ; l'amélioration de la gouvernance du secteur grâce à l'amélioration de la coordination multisectorielle ; et l'amélioration de l'accès aux données de qualité, à l'information et aux connaissances pour soutenir la formulation de

politiques, le dialogue, les examens sectoriels conjoints et la responsabilité mutuelle.

90. Pour chacune des actions du Cadre de résultats, des indicateurs ont été mis au point ainsi que des objectifs à moyen et à long terme par rapport auxquels les progrès seront mesurés. Le Cadre de résultats s'est appuyé sur une série de consultations et de contributions des différentes *instances*, notamment la 10e réunion de la plate-forme de partenariat du PDDAA tenue à Durban en mars 2014.

91. En vue d'assurer la mise en œuvre au niveau des pays, la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD, en collaboration avec les communautés économiques régionales, aideront les États membres à adapter le Cadre de résultats pour répondre à leurs besoins en matière de suivi de la mise en œuvre des Plans nationaux d'investissement agricole (NAIPs). Toutefois, il sera important de veiller à ce que tous les indicateurs de base du Cadre de résultats soient suivis par tous les États membres pour faciliter l'évaluation des progrès de la mise en œuvre du PDDAA à travers le continent, afin de faciliter la responsabilité mutuelle, et également de permettre la comparaison des performances entre les différents pays. Au niveau des pays, les résultats du cadre de résultats seront utilisés pour appuyer la planification annuelle et les examens sectoriels conjoints. Les Systèmes nationaux d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (SAKSS), qui sont en cours de création, soutiendront les pays dans le suivi de la mise en œuvre des NAIPs au moyen du Cadre de résultats.